

“Les libertés comme victime de la gouvernementalité”

A. Les dilemmes

La “marketisation” dans le cadre du capitalisme mondial ou l’internationalisation de l’État ou la “romanisation”, aussi bien que les contradictions des relations interimpérialistes, sont déjà utilisées en tant qu’outils explicatifs de la globalisation.

La mondialisation n’est – selon certains – que la liberté d’investir où que l’on veuille, au moment où l’on veuille pour produire tout ce que l’on désire, la liberté de vendre où que l’on veuille sans être embarrassé par le droit du travail et les réalités sociales : à savoir, une économie sans la société. L’état ne contrôle que l’armée, la police et la justice; c’est à dire il s’agit d’un état-gendarme. Le reste est géré par le secteur privé.

Le capitalisme est fondé sur l’économie mondiale et non pas sur les états-nations. C’est pour cela que le fondamentalisme du marché conduit à la dégradation para-constitutionnelle de la souveraineté nationale, répliquent d’autres. Quelle que soit la thèse adoptée, il est évident que la mondialisation redétermine et répartit de nouveau l’autorité/souveraineté à un niveau supranational de gouvernementalité (avec tendance à l’“américanisation”) et elle forme le nouvel ordre militaire mondial.

Les anciennes notions géopolitiques (État, souveraineté, démocratie, et d’autres) n’ont plus le même sens et contenu. On se meut avec angoisse et un changement d’humeur entre l’inéluctable et le nécessaire, entre la société universelle harmonieuse et la dégradation de la souveraineté des états-nations, entre la richesse et la pauvreté.

L’absence de corrélation entre le libéralisme économique et la démocratie nous fait peur, étant donné que la mondialisation constitue une

procédure unificatrice et conflictuelle en même temps et, que l'espace institutionnalisé de liberté et d'égalité est constamment contesté et fortement menacé. La société internationale n'est pas prompte à se mondialiser, parce que, d'une part, les termes politiques manquent et, d'autre part, le remplacement des ensembles d'êtres humains par les ensembles des communications n'est pas facile.

La mondialisation n'a pas encore consolidé la communication parmi les cultures et elle n'a pas formé une âme globale. Le passage de l'interdépendance instable à l'unification cohérente en vertu des valeurs communes, l'usage de la technologie et de l'information au profit de la vie de tous les hommes et non pas comme instruments de répression dans les mains des puissants, la non-imposition du partiel à la totalité, c'est à dire la conception de l'humanité œcuménique comme un ensemble qui agit vers l'avant (vers l'avenir) composent aujourd'hui un rêve insaisissable (ou même une recette inconnue).

Même si l'on admet que les perceptions antérieures de la mondialisation ne présupposent pas de modèles homogènes de politique sociale et que, quiconque le désire peut agir en dehors de la mondialisation (à plus forte raison que le contenu du terme est imprécis et trompeur), le problème n'est pas automatiquement résolu. Même si la mondialisation et l'état national peuvent coexister, les assymétries dans les divers niveaux du développement ne disparaissent pas. En plus, quelques-uns prétendent que la résistance contre mondialisation ne fait rien d'autre que de reproduire l'antagonisme capitaliste.

Si la globalisation se tourne contre l'État ou contre l'impérialisme (ou – pour d'autres – contre l'Empire) ou si le développement se dresse contre l'anti-développement, tous ces dilemmes décisifs dépendent du contrôle démocratique dans le cadre d'un socialisme réaliste.

Si l'on ne veut ni l'isolationnisme ni le protectionnisme ou si l'on préfère la vie communautaire aux recettes miraculeuses du capitalisme, la solution n'est pas une rêverie romantique, mais le placement en premier lieu des thèses alternatives.

B. Les attentes

La question demeure ouverte: l'autorité politique est-elle encore une vraie autorité? Continue-t-elle à exprimer la volonté générale, l'intérêt du peuple ou est-elle au service des grands joueurs (banquiers, investisseurs, et d'autres)? Y a-t-il un bien commun de l'humanité qui puisse fonctionner sans l'État de droit, sans l'égalité, la liberté, la fraternité et le bonheur de tous les hommes?

Sans le contrat social et sans l'équilibre de puissances et d'intérêts, la justice peut-elle vraiment être rendue?

La mondialisation du droit ne s'identifie pas avec une conception œcuménique de la société internationale désirée par les peuples, mais avec un ensemble de pratiques conventionnelles et réglementaires imposées par les facteurs financiers dans le but de l'autorèglement du marché mondial. Dans cette conjoncture, l'environnement économique est considéré plus important que l'État minime et les droits individuels des citoyens.

L'éthique du gain (business ethics) et les finalités de l'économie excèdent la responsabilité et la solidarité sociales et les instructions sans frontières dans un droit a-national qui ne peut pas concevoir et régler tous les rapports éventuels non-économiques. La dynamique du non-droit renforce les puissants, le droit national perd du terrain et le contrôle et le droit professionnel international est formé "par les marchands pour les marchands".

Le droit américain d'entreprise et la manière américaine de régler les différends sont finalement adoptés comme un droit commun mondial (jus commune).

L'intérêt général dans le cadre de l'état social de droit qui inclut la protection du faible à l'égard du puissant ne semble pas être compatible avec la globalisation qui a été formée uniquement pour défendre les intérêts privés des puissants de la planète.

Ainsi la démocratie dans les pays pauvres n'est qu'une illusion d'optique puisque "l'état-gouvernant" est un état de providence seulement pour les riches.

La mondialisation crée "des esclaves heureux" puisqu'elle s'oppose à l'universalité des droits et ravage la richesse de la planète laissant derrière elle des "cadavres métrés" de vaincus.

On ne peut concevoir la démocratie sans des possibilités de survie économique, puisque l'inertie politique et l'indigence sociale accompagnent toujours les occasions perdues. L'éthique mondiale, le principe régulateur mondial, la procédure mondiale d'élimination de l'inégalité et de l'injustice, l'intervention mondiale pour la défense des droits du citoyen du monde doivent par conséquent remplacer le statut favorable des privilégiés dans la hiérarchie sociale et l'assujettissement des survivants par des classes égales ayant des chances égales.

L'apparition de l'égaliberté et l'économie de la solidarité ne sont pas des contrastes intérieurs déstabilisateurs de la mondialisation, puisque la gouvernamentalité rejette la barbarie et adopte la garantie de rendre compte, le consentement et la transparence.

La légalisation démocratique présuppose la confiance aux institutions et la participation des citoyens à la vie politique.

C. Les dangers

À l'ère de la mondialisation, le cycle des porteurs des droits individuels doit être élargi, sous l'angle de l'admission que la qualité de l'homme suffit pour la revendication de la protection accordée (sans que la carte de nationalité d'un pays soit nécessaire).

Puisque la planète entière est un passage social dans un village mondial, le fait que quelqu'un est habitant de cette planète lui confère tous les droits qui ont été reconnus à n'importe quel autre cohabitant. Certes, pour que quelqu'un soit reconnu comme citoyen, il doit disposer d'un "minimum" de liberté politico-sociale personnelle.

Toutefois, l'aspect de devant de la mondialisation est plein de lois et décrets restrictifs des libertés, est nourri de l'arrogance et violence terroriste et il concentre toute la richesse et la puissance. En même temps il est accompagné soit d'une tyrannie des majorités qui restreignent les droits individuels, soit d'une répression universelle sous le semblant de la liberté. Dépassant les limites de l'extrême violence et globalisant la technologie et l'hystérie du terrorisme, les puissants de la terre poursuivent à chaque coin de la planète les révoltés et "ennemis intérieurs".

La pauvreté et l'insécurité, les inégalités sociales et l'exclusion sociale, l'immigration et la criminalité constituent l'objectif visé de la répression internationale.

Le droit pénal international est ajouté aux droits pénaux nationaux et il étend la répression en adoptant et en suivant les buts politiques et l'idéologie dominante des États, sans qu'il semble pouvoir jusqu'à présent établir une politique criminelle internationale qui tienne compte des paramètres socioculturels.

La revalorisation du terrorisme en une raison "légalisée" des opérations guerrières, le caractère séparatif de l'idéologie de la sécurité, la conversion du monde entier en "témoin oculaire général" des actions terroristes, le grand événement (major event) du 11 Septembre aux

conséquences mondiales durables, la diminution de la tolérance au non-indulgent transforment la vision de la paix mondiale en un cauchemar enclos de fer.

L'État militaire-policiier n'attaque pas seulement les mouvements politiques qui se dirigent contre la globalisation. Il ne vise pas uniquement les terroristes étrangers mais également les citoyens innocents (même les américains).

Les lois et les règles de procédure fonctionnent elles aussi comme un "network" en suivant la logique économique de la mondialisation.

L'administration internationale de justice pénale s'intègre dans une politique réelle de la mondialisation qui sollicite – notamment pour le terrorisme – "le choc de la conscience de l'humanité".

Représentant donc toute la planète et le genre humain entier, comme s'il y avait un contrat social international contre l'insécurité précise, la mondialisation devient disciplinée, en obtenant une mentalité propre à l'armée.

Cependant, combien cette "version" de la justice universelle est-elle loin de la justice des États-Unis d'Amérique (étant une gestion arbitraire partielle des problèmes internationaux) ?

Comment peut-on avoir paix sans justice, c'est à dire dans une purification du passé ?

Les États-Unis d'Amérique continuent à croire (ou du moins à prétendre) qu'ils sont devenus la cible d'attaques terroristes "non pas pour leurs fautes mais pour leurs vertus".

Refusant de se défendre pour tout ce qu'ils commettent, ils se leurrent qu'ils sont le seul pays libre au-dessus du soupçon. Cependant, ces mêmes libertés ne leur servent qu'à cacher leur illibéralité plus profonde. Prisonniers du futur antérieur, ils ne font rien pour changer leur attitude envers la planète.

Si la justice illimitée et infinie a besoin d'un ennemi permanent ou constamment renouvelable et si "une conspiration contre la conspiration" peut comprendre les probabilités de tous les scénarios, nous devons faire face à cette tyrannie mondialisée, à cette "démocratie importée" missionnaire et sociolibérale à l'aide de l'avance d'une gouvernamentalité politique et démocratique.

Grâce aux droits universels (globalizing rights), nous allons prévenir l'apparition d'un monde unicolore en prenant dans nos mains la télécommande mondiale que les espions de la planète tiennent pour l'utiliser lors de "dressages de pièges arbitraires" (Panopticon mondial).

C'est pour cette raison que nous devons remplacer le mot d'ordre "nous nous tenons unis" lancé par les États-Unis d'Amérique par la voix tonnante de toute la planète: "Nous résistons unis".

BIBLIOGRAPHIE

1. Association Internationale de Droit Pénal, 19/04, Erès.
2. N. Chomsky, La loi de la force dans l'ordre mondial (en grec), Nea Synora 2001.
3. Mondialisation et État de Droit, Bruylant 2002.
4. Y. Panoussis, La marginalité à la société de l'an 2000, Sakkoulas 1999.
5. Science et société, v. 10/2003 (en grec)
6. J. Stiglitz, La grande illusion (en grec), Nea Synora 2003.
7. The New Imperial Challenge, Savalas 2004